



Depuis 1993

Rue Egide Van Ophem 40C  
1180 Bruxelles, Belgique

Tel : +3225387973

www.bioflore.be

## FICHE TECHNIQUE

Huile essentielle

# POIVRE NOIR MADAGASCAR BIO

*Piper nigrum L.*

Nombre de pages : 3

Date de création : 02/11/2003

Date de révision : 03/06/2013

**FT B775**

Version 04.20

Produit agro-alimentaire issu de l'Agriculture Biologique certifié par FR-BIO-01

### MODE D'OBTENTION

Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau des baies séchées de :

*Piper nigrum L.*

### CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Odeur : Fraîche, boisée et épicée

Apparence : Liquide mobile limpide

Couleur : Incolore à vert bleuâtre

### CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Densité à 20°C : 0,860 à 0,900

Indice de réfraction à 20°C : 1,480 à 1,492

Pouvoir rotatoire à 20°C : -17 ° à +11 °

Point éclair : +43 °C

### PRINCIPAUX COMPOSANTS

Béta caryophyllène (8,00 à 28,00%)

D-Limonène (14,00 à 23,00%)

Alpha pinène (5,00 à 19,00%)

Béta pinène (8,00 à 18,00%)

Delta 3 carène (7,00 à 16,00%)

## LÉGISLATION

---

### SNC, Substance Naturelle Complexe (100% pure et naturelle)

N° CAS TSCA	: 8006-82-4
N° CAS EINECS	: 84929-41-9
N° EINECS	: 284-524-7
N° FEMA	: 2845
N° FDA	: 182.20
N° CoE:	: 347n
FCC	: X :
RIFM	X
FMA	: X
AFNOR	: NF T 75-216
INCI	: PIPER NIGRUM FRUIT OIL

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

### DIRECTIVE SUBSTANCES DANGEREUSES (DSD) - DIRECTIVE N° 67/548/CEE



#### IDENTIFICATION DES DANGERS

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

<b>R10</b>	Inflammable
<b>R38</b>	Irritant pour la peau
<b>R43</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
<b>R50/53</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
<b>R65</b>	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
<b>S24</b>	Eviter le contact avec la peau
<b>S37</b>	Porter des gants appropriés
<b>S61</b>	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité
<b>S62</b>	En cas d'ingestion ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette





#### CLASSIFICATION SUBSTANCE CMR ( CANCÉROGÈNE, MUTAGÈNE, TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION)

Cancérogénicité : Non réglementé

Mutagénicité : Non réglementé  
Effets toxiques pour la reproduction : Non réglementé

**RÈGLEMENT CLP - RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008**

**IDENTIFICATION DES DANGERS**

PICTOGRAMME(S) DE DANGER	MENTION(S) DE DANGER
	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315 Provoque une irritation cutanée.
	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
	H308 H314 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H410

**MENTION D'AVERTISSEMENT**

**Danger**

**CONSEIL(S) DE PRUDENCE**

**INFORMATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DE DANGER**

Non réglementé

**CLASSIFICATION SUBSTANCE CMR ( CANCÉROGÈNE, MUTAGÈNE, TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION)**

Cancérogénicité : Non réglementé  
Mutagénicité : Non réglementé  
Effets toxiques pour la reproduction : Non réglementé

**MANIPULATION, STOCKAGE ET D.L.U**

Conserver de préférence, dans des containers fermés bien pleins, à l'abri de l'air, de la lumière et à température stable et modérée. Manipuler dans un local bien aéré à l'abri de toute source d'ignition et de chaleur. **D.L.U : 3 an(s) à compter de la date de libération**

**TRANSPORT**

Classe 3, Groupe d'emballage III, UN n° 1169

		Code tarif douanier
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.	<b>EXIGENCES ET RESTRICTIONS PRODUITS COSMÉTIQUES</b>
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.	
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur	

---

La présence de substances allergènes dans un produit fini doit être indiquée par voie d'étiquetage si leur concentration respective dépasse 100 ppm dans un produit rincé et 10 ppm dans un produit non rincé. (7ème amendement Directive Cosmétique Européenne 2003/15/CE)

Allergènes présents : **D-Limonène (14,00 à 23,00%), Linalol (<= 1,00%)**

Restrictions IFRA : **Cette substance et/ou certains de ses composants sont concernés par le Code of Practice de IFRA en vigueur, consultable sur le site internet : [www.ifraorg.org](http://www.ifraorg.org)**

---